



MAITRE DE L'OUVRAGE
**CENTRE HOSPITALIER
DROME VIVARAIS**
B.P. 16 - 26760 MONTELEGER

OBJET DU MARCHE

CLIMATISEURS pour l'année 2024
Au C2R
10, place RIMBAUD - 26000 VALENCE

DOSSIER MARCHE

CAHIER DES CHARGES

MAITRE D'OEUVRE

Centre Hospitalier Drôme Vivarais
BP 16 - 26 760 MONTÉLÉGER
☎ : 04.75.75.61.55 - Fax : 04.75.75.60.30

MONTÉLÉGER - Mars 2024

CAHIER DES CHARGES

A. OBLIGATIONS DES ENTREPRISES

L'entrepreneur est censé avoir effectué la reconnaissance des lieux, reconnu les accès et les réseaux existants, et avoir une parfaite connaissance des éléments afférents aux prestations de son corps d'état.

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières fait référence :

- a) Au Cahier des Clauses Techniques Générales Travaux
- b) Au Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP) de type U de 5^{ème} catégorie sans locaux à sommeil, arrêté du 25 juin 1980 mis à jour et ses annexes.
- c) Au Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant des Travailleurs (ERT) et le code du travail.
- d) Aux obligations d'accessibilité des handicapés.
- e) Aux spécifications techniques détaillées et aux documents techniques du recueil des éléments et des ensembles préfabriqués (REEF. – Edition 1958 mise à jour)
- f) A l'ensemble des Documents Techniques Unifiés (DTU)

Ces recueils sont considérés comme fixant impérativement et sans contestation possible, les normes et conditions imposées aux matériaux et à leurs mises en œuvre.

- g) D'une manière générale à toutes les normes AFNOR et réglementations en vigueur à la date de la consultation.
- h) Les matériaux et procédés non traditionnels devront bénéficier d'un Avis Techniques et d'un avis favorable des groupes spécialisés de l'A.R.C.E.S. ou d'un Cahier des Charges accepté par un organisme agréé.

L'entreprise devra prendre connaissance des textes et des documents cités en référence qui font partie intégrante du CTTG travaux, qui comprend implicitement l'ensemble des travaux décrits nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels qu'ils sont définis et conçus suivant les plans, élévations et détails ; ils s'entendent pour une exécution conforme aux règles de l'art, avec l'emploi de matériaux et un matériel de qualité ; ils devront prendre en outre connaissance de toutes les prescriptions des autres lots.

L'entrepreneur est tenu de vérifier sous sa responsabilité tous les plans, détails, cahier des clauses techniques particulières.

Si des fournitures ou travaux nécessaires à l'accomplissement et au parfait achèvement des travaux ont été omis ou incomplètement décrits, ces travaux ou fournitures seront exécutés par l'entrepreneur qui est tenu lors de la remise de son offre de prix, de par ses connaissances professionnelles, avoir procédé aux vérifications nécessaires, et apprécié l'importance des ouvrages complémentaires indispensables au parfait achèvement.

Les entrepreneurs seront seuls responsables des conséquences pouvant résulter des dérogations à ces prescriptions. Chaque entrepreneur devra les trous, scellements et raccords afférents à son entreprise, ces scellements et raccords, sauf spécifications contraires seront obligatoirement en ciment.

Sécurité : la sécurité des personnes, qu'il s'agisse de ses employés ou d'autres personnes ayant à œuvrer sur le chantier, devra être conforme à la réglementation en vigueur à la date de signature des marchés, ainsi que tous les arrêtés concernant l'hygiène et la sécurité.

Nous rappelons que les prestations sont réalisées la plupart du temps en site occupé par des patients atteints de pathologies psychiatriques variées. Il en va donc de la sécurité de tous d'appliquer ceux-ci : les portes seront systématiquement fermées à clé, les matériels, matériaux et outils ne doivent pas être laissés à disposition des patients, les poussières et les bruits soient circonscrits au maximum.

B. MATÉRIAUX / MATÉRIELS

Les matériels installés seront neufs et estampillés Normes EN, NF ou CE.

D'une manière générale, et sauf indications contraires dans le descriptif, les matériaux ou articles de fabrication spéciale dont la marque est spécifiée, pourront être remplacés par des matériaux et autres articles similaires, de qualité au moins égale. L'entrepreneur transmettra la fiche technique des matériels qu'ils comptent installer et une fiche synthèse des caractéristiques principales indiquées.

C. PERFORMANCE D'ISOLATION THERMIQUE, ACOUSTIQUE, ÉTANCHÉITÉ ET RESISTANCE AU FEU

L'obtention de ces performances, qui constitue une obligation contractuelle sera le fruit d'une coordination rigoureuse des études et de la mise en œuvre impliquant pour l'ensemble des entreprises une parfaite connaissance du projet. Cette obligation de résultat concerne non seulement les entreprises responsables des ouvrages visés par ces performances, mais également celles qui mettent en œuvre des éléments ou matériels s'incorporant à ces ouvrages.

Notamment, si nécessaire, les passages d'éléments divers au travers des planchers, terrasses, murs et cloisons coupe-feu (tels que gaines, canalisations diverses, conduits, ...) seront calfeutrés en mortier de ciment, en plâtre ou avec un matériau ignifugé.

D. REMISES EN ÉTAT ET RÉPARATIONS

L'entreprise doit procéder au nettoyage, à la réparation et à la remise en état des installations qu'il aura salies ou détériorées. Cette prescription est circonscrite à la zone des travaux et de stockage de l'intervention envisagée.

E. NETTOYAGE DU CHANTIER

Le titulaire du marché doit laisser le chantier propre et libre de tous déchets, pendant et après l'exécution de ces travaux : dans le cas contraire le nettoyage sera réalisé par une entreprise de nettoyage extérieure au frais de l'entrepreneur.

Le Maître d'œuvre se réserve le droit d'exiger tous les nettoyages et mises en ordre complémentaires qu'ils jugeraient nécessaires.

F. GRAVOIS

En complément du point E (Nettoyage de chantier) évoqué précédemment, l'entrepreneur aura à sa charge l'enlèvement et la mise en décharge publique agréée de ses gravois et ne devra en aucun cas laisser ses gravois à la portée de patients. L'entrepreneur évacuera donc ses déchets au fur et à mesure.

G. REMISE EN ÉTAT DES ABORDS DES CONSTRUCTIONS

Lors de l'achèvement des travaux, l'entrepreneur titulaire devra un nettoyage soigné des abords.

H. ÉCHAFAUDAGES

Le titulaire fournira les échafaudages nécessaires à la réalisation de ses travaux sans pouvoir prétendre à une majoration du prix dans son engagement.

I. APPROBATION DES PLANS ET QUALITÉ DES OUVRAGES

Qualité des ouvrages : Les ouvrages seront exécutés en conformité avec les règles de l'art tant au point de vue technique qu'au point de vue esthétique. Le Maître d'œuvre se réserve le droit de faire recommencer les ouvrages défectueux aux frais de l'entreprise soit de proposer un rabais proportionnel à la malfaçon dûment constatée.

J. AUTORISATION DE VOIRIE ET BRANCHEMENTS DE TOUTE NATURE

Sans objet.

K. INSTALLATIONS DE CHANTIER

Au vu de la fin du chapitre A « Sécurité », l'entreprise devra établir un plan d'intervention pour chaque remplacement ou création de climatiseur afin de prendre en compte les spécificités de l'établissement.

L. DÉTÉRIORATIONS À RESPONSABILITÉ COMMUNE

Les voiries, abords, murs, toitures, clôtures ainsi que les réseaux d'eau, d'électricité, de téléphone et d'informatique détériorée seront remises en état, réparés ou remplacés par une entreprise réputée compétente au frais du titulaire du marché.

M. IMPLANTATION

Les implantations des ouvrages en plans et en altimétrie sont à la charge du maître d'œuvre de l'opération.

N. CONTRÔLES TECHNIQUES

L'entreprise aura à sa charge le contrôle réglementaire après travaux.

O. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DÉTAILLÉES

Dito article B.

P. LIMITES DE PRESTATIONS

Les limites de prestations seront spécifiées dans les bons de commande adressés à l'entreprise.

Q. COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTE - SPS

Un plan de prévention (PPSPS) sera réalisé par l'entreprise et remis au Centre Hospitalier Drôme Vivarais pour validation avant l'exécution des travaux. L'exécution des travaux sera effective qu'après cette validation.

R. COORDONNATEUR DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE - SSI.

Le coordinateur en matière de lutte contre l'incendie est la personne responsable du service sécurité de l'établissement.

S. DOSSIERS APRÈS TRAVAUX - DOE et DIUO.

Dans le cadre de son marché, l'entreprise remettra à la fin de ces prestations un **Dossier des Ouvrages Exécutés** composé au minimum de:

- la documentation technique de l'ensemble des matériaux et matériels utilisés ;
- les réservations utilisées (carottages, percements, ...) ;
- les plans et schémas d'implantation sur site ;
- les photos et toutes pièces jugées utiles par l'entrepreneur ;

et d'un **Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage** composé au minimum de :

- la documentation technique de l'ensemble des matériaux et matériels utilisés ;
- les entretiens préconisés par le fabricant et la réglementation ;
- les plans et schémas d'implantation sur site ;
- les procédures de démontages et de remontages et toutes pièces jugées utiles par l'entrepreneur.

T. IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE DES PRESTATIONS A RÉALISER

Selon les plans transmis et annexés au présent document

U. PROGRAMMATION DES TRAVAUX – DELAIS D'EXECUTION

Les prestations décrites dans ce dossier seront programmées pour le bâtiment, décomposé par pièce, en coordination avec le cadre de proximité, le responsable techniques du CHDV et l'entreprise. Toutefois, le délai total des prestations ne pourra pas dépasser 45 jours ouvrés après l'émission du bon de commande. Tout retard dans l'exécution pourra faire l'objet de pénalités de retard.

V. ESTIMATION DES BESOINS

V1 - Objet de la consultation:

Le présent marché a pour objet l'installation et la mise en service des climatiseurs dans les locaux suivants :

Sur la commune de VALENCE : C2R – 10, place RIMBAUD – 26000 VALENCE

V2 – Caractéristiques techniques des matériels à installer :

En complément des articles précédents concernant les normes de matériels et les réglementations en vigueur, les climatiseurs à installer devront posséder les caractéristiques minimales suivantes :

V2.1 – Caractéristiques du climatiseur:

- Type : « DRV » (MULTIPOSTES)
- Installation intérieure: 13 cassettes ;
- Installation extérieure: 1 fixe et murale sur acrotère conforme à l'emplacement proposé.
- Usage : réversible CHAUD et FROID ;
- Label énergétique : A+ en chauffage comme en refroidissement ;
- SEER : Coefficient d'efficacité énergétique saisonnier > à 6,
SCOP : Coefficient de performance saisonnier > à 4 ;
- Marque : MITSUBISHI ELECTRIC ou techniquement équivalent ;
- Modèles : Unité extérieure (PUMY), Unités intérieures (PLFY)
- Fluide frigorigène : **R32** ;
- Longueur maxi. \geq 50m – Dénivelé maxi. \leq 6m ;
- Télécommandes : OUI, 1 par cassette à réglage manuel et programmation hebdomadaire permettant de modifier : les heures d'enclenchement et de déclenchement, la durée de fonctionnement, les températures de consignes, l'augmentation et l'abaissement de la température à différents moments de la journée et de la semaine. Elle devra comporter une fonction « I-Save » qui apportera des économies supplémentaires et permet en un clic de rappeler la température de consigne prédéfinie ;
- Gestion à distance du site : OUI, compatible avec le système mis en place au CHDV (voir S.Techniques) avec marche/arrêt, paramétrages des températures hautes et basses à ne pas dépasser, programmation hebdomadaire, renvois d'alarmes, ...
- Installation électrique : Triphasé **[NOTA : Le changement de comptage, MONO en TRI est en cours]**;
- Protection DT40 4P-4D 32 à 40A – 300mA des établissements SCHNEIDER Electric ou techniquement équivalent ;
- Câble d'alimentation U1000 R02V 5G10mm²;
- Protections/capotages : Les canalisations en extérieur seront capotées sur l'ensemble de leur parcours afin d'éviter les dégradations aux UV, rongeurs et oiseaux.
- Étanchéité en toiture : Un col de cigne sera prévu pour la pénétration dans le bâtiment. Son étanchéité sera assurée ;
- Garanties : 5ans Compresseur – 3 ans autres Pièces – 1 an main d'œuvre ;
- Normes des matériels : CE, EN, NF, Certification ISO/IQNet, Réglementation thermique RT2012, ...

Unités intérieures :

13 Cassettes silencieuses de puissances à définir selon le dimensionnement des pièces et les occupations des locaux ;

Unité extérieure :

Caractéristiques de refroidissement :

Puissance frigorifique nominale : environ 30KW - Puissance absorbée : environ 10KW -

Coefficient de performance EER \geq 3,00 mini. - Limites de fonctionnement T°ext. : Mini. \leq -5°C - Maxi. \geq +50°C;

Caractéristiques de chauffage :

Puissance calorifique nominale : environ 35KW - Puissance absorbée : environ 10KW -
Coefficient de performance COP ≥ 4 mini. - - Limites de fonctionnement T°ext. : Mini. \leq -
15°C - Maxi. $\geq +15^\circ\text{C}$;

V3 – Contraintes thermiques des locaux :

V3-1 – Casette 1 : Site de VALENCE – C2R – ÉTAGE - Bureau 01 – Plan joint : PLAN5

- Contraintes thermiques
 - o Occupation : 2 personnes - 6 Heures
 - o Local de **34,60m³**;
 - o Localisation : ÉTAGE,
 - o Orientation : OUEST
 - o Menuiseries sur l'extérieur : OUI en PVC Double vitrage + VR (2,40m²)
 - o Eclairage: 60W
 - o Sol : Dalle, Chape, Carrelage (13.83m²)
 - o Élévations : Béton mur mitoyen (13,25m²) – Mur extérieur béton+brique+plâtre (4,15m²) - Cloisons plaques de plâtre (17,80m²)
 - o Portes pleines en bois (2,00m²)
 - o Plafond : Plafond acoustique en plâtre 600x600 (13,83m²),
 - o Plénum de plafond : 50cm
 - o Dalle, isolation, étanchéité, graviers (**13.83m²**)
 - o Puissance installée des équipements électriques: 300w
- Consignes :
 - o Température moyenne dans le local de 24°C (précision + ou - 2°C)
 - o Taux d'hygrométrie : lié aux conditions climatiques, le taux idéal étant 50% (à + ou - 5%)
- Installation :
 - L'unité intérieure sera positionnée en plafond;
 - L'unité extérieure, confère article V2.1;
 - Évacuation des condensats se fera : pour l'intérieur en toiture terrasse (nota : les canalisations seront soit inaccessibles aux patients soit protégées mécaniquement. Les matériaux PVC sont à proscrire).
 - Les liaisons entre l'unité intérieure et l'unité extérieure sont à la charge du titulaire, ainsi que les percements, carottages et reconstitution des étanchéités et isolations ;
 - Le chargement en gaz, la mise en service et les réglages.

V3-2 – Casette 2 : Site de VALENCE – C2R – ÉTAGE - Bureau 02 – Plan joint : PLAN5

- Contraintes thermiques
 - o Occupation : 3 personnes - 6 Heures
 - o Local de **39,45m³**;
 - o Localisation : ÉTAGE,
 - o Orientation : OUEST
 - o Menuiseries sur l'extérieur : OUI en PVC Double vitrage + VR (3,60m²)
 - o Éclairage : 80W
 - o Sol : Dalle, Chape, Carrelage (15,78m²)
 - o Élévations : Mur extérieur béton+brique+plâtre (5,75m²) - Cloisons plaques de plâtre (27,80m²)
 - o Porte pleine en bois (2,00m²)
 - o Plafond : Plafond acoustique en plâtre 600x600 (15,78m²),
 - o Plénum de plafond : 50cm
 - o Dalle, isolation, étanchéité, graviers (**15.78m²**)
 - o Puissance installée des équipements électriques: 300w
- Consignes :
 - o Température moyenne dans le local de 24°C (précision + ou - 2°C)

- Taux d'hygrométrie : lié aux conditions climatiques, le taux idéal étant 50% (à + ou - 5%)
- Installation :
 - L'unité intérieure sera positionnée en plafond;
 - L'unité extérieure, confère article V2.1;
 - Évacuation des condensats se fera : pour l'intérieur en toiture terrasse (nota : les canalisations seront soit inaccessibles aux patients soit protégées mécaniquement. Les matériaux PVC sont à proscrire).
 - Les liaisons entre l'unité intérieure et l'unité extérieure sont à la charge du titulaire, ainsi que les percements, carottages et reconstitution des étanchéités et isolations ;
 - Le chargement en gaz, la mise en service et les réglages.

V3-3 – Cassettes 3 et 4 : Site de VALENCE – C2R - ÉTAGE - Bureau 03, Bureau 04 – Plan joint : PLAN5

- Contraintes thermiques
 - Occupation : 2 personnes - 6 Heures
 - Local de **26,05m³**;
 - Localisation : ÉTAGE,
 - Orientation : OUEST
 - Menuiseries sur l'extérieur : OUI en PVC Double vitrage + VR (2.40m²)
 - Éclairage : 60W
 - Sol : Dalle, Chape, Carrelage (10.42m²)
 - Élévations : Mur extérieur béton+brique+plâtre (3.80m²) - Cloisons plaques de plâtre (25,30m²)
 - Porte pleine en bois (2,00m²)
 - Plafond : Plafond acoustique en plâtre 600x600 (10,42m²),
 - Plénum de plafond : 50cm
 - Dalle, isolation, étanchéité, graviers (**10.42m²**)
 - Puissance installée des équipements électriques: 300w
- Consignes :
 - Température moyenne dans le local de 24°C (précision + ou - 2°C)
 - Taux d'hygrométrie : lié aux conditions climatiques, le taux idéal étant 50% (à + ou - 5%)
- Installation :
 - L'unité intérieure sera positionnée en plafond;
 - L'unité extérieure, confère article V2.1;
 - Évacuation des condensats se fera : pour l'intérieur en toiture terrasse (nota : les canalisations seront soit inaccessibles aux patients soit protégées mécaniquement. Les matériaux PVC sont à proscrire).
 - Les liaisons entre l'unité intérieure et l'unité extérieure sont à la charge du titulaire, ainsi que les percements, carottages et reconstitution des étanchéités et isolations ;
 - Le chargement en gaz, la mise en service et les réglages.

V3-4 – Cassette 5 : Site de VALENCE – C2R - ÉTAGE - Bureau 05 – Plan joint : PLAN5

- Contraintes thermiques
 - Occupation : 3 personnes - 6 Heures
 - Local de **50,45m³**;
 - Localisation : ÉTAGE,
 - Orientation : OUEST
 - Menuiseries sur l'extérieur : OUI en PVC Double vitrage + VR (3,60m²)
 - Éclairage : 80W
 - Sol : Dalle, Chape, Carrelage (20,19m²)
 - Élévations : Béton mur mitoyen (13,25m²) – Mur extérieur béton+brique+plâtre (5,95m²) - Cloisons plaques de plâtre (22,80m²)
 - Porte pleine en bois (2,00m²)

- Plafond : Plafond acoustique en plâtre 600x600 (20,19m²),
- Plénum de plafond : 50cm
- Dalle, isolation, étanchéité, graviers (**20,19 m²**)
- Puissance installée des équipements électriques: 300w
- Consignes :
 - Température moyenne dans le local de 24°C (précision + ou - 2°C)
 - Taux d'hygrométrie : lié aux conditions climatiques, le taux idéal étant 50% (à + ou - 5%)
- Installation :
 - L'unité intérieure sera positionnée en plafond;
 - L'unité extérieure, confère article V2.1;
 - Évacuation des condensats se fera : pour l'intérieur en toiture terrasse (nota : les canalisations seront soit inaccessibles aux patients soit protégées mécaniquement. Les matériaux PVC sont à proscrire).
 - Les liaisons entre l'unité intérieure et l'unité extérieure sont à la charge du titulaire, ainsi que les percements, carottages et reconstitution des étanchéités et isolations ;
 - Le chargement en gaz, la mise en service et les réglages.

V3-5 – Cassette 6 : Site de VALENCE – C2R - ÉTAGE - Salle du personnel – Plan joint : PLAN5

- Contraintes thermiques
 - Occupation : 8 personnes - 3 Heures
 - Local de **50,45m³**;
 - Localisation : ÉTAGE,
 - Orientation : EST (coursive de 4m de large)
 - Menuiseries sur l'extérieur : OUI en PVC Double vitrage + VR (3,60m²)
 - Éclairage: 100W
 - Sol : Dalle, Chape, Carrelage (20,17m²)
 - Élévations : Béton mur mitoyen (13,25m²) – Mur extérieur béton+brique+plâtre (5,85m²) - Cloisons plaques de plâtre (18,70m²)
 - Portes pleines en bois (4,00m²)
 - Plafond : Plafond acoustique en plâtre 600x600 (20,17m²),
 - Plénum de plafond : 50cm
 - Dalle, isolation, étanchéité, graviers (**20,17 m²**)
 - Puissance installée des équipements électriques: 300w
- Consignes :
 - Température moyenne dans le local de 24°C (précision + ou - 2°C)
 - Taux d'hygrométrie : lié aux conditions climatiques, le taux idéal étant 50% (à + ou - 5%)
- Installation :
 - L'unité intérieure sera positionnée en plafond;
 - L'unité extérieure, confère article V2.1;
 - Évacuation des condensats se fera : pour l'intérieur en toiture terrasse (nota : les canalisations seront soit inaccessibles aux patients soit protégées mécaniquement. Les matériaux PVC sont à proscrire).
 - Les liaisons entre l'unité intérieure et l'unité extérieure sont à la charge du titulaire, ainsi que les percements, carottages et reconstitution des étanchéités et isolations ;
 - Le chargement en gaz, la mise en service et les réglages.

V3-6 – Cassette 7 : Site de VALENCE – C2R - ÉTAGE - Bureau 07 – Plan joint : PLAN5

- Contraintes thermiques
 - Occupation : 2 personnes - 6 Heures
 - Local de **23,75m³**;
 - Localisation : ÉTAGE,
 - Orientation : EST (coursive de 4m de large)

- Menuiseries sur l'extérieur : OUI en PVC Double vitrage + Porte ALU (3,20m²)
- Éclairage: 60W
- Sol : Dalle, Chape, Carrelage (9,50m²)
- Élévations : Mur extérieur béton+brique+plâtre (3,05m²) - Cloisons plaques de plâtre (24m²)
- Portes pleines en bois (2,00m²)
- Plafond : Plafond acoustique en plâtre 600x600 (9,50m²),
- Plénum de plafond : 50cm
- Dalle, isolation, étanchéité, graviers (**9,50 m²**)
- Puissance installée des équipements électriques: 300w
- Consignes :
 - Température moyenne dans le local de 24°C (précision + ou - 2°C)
 - Taux d'hygrométrie : lié aux conditions climatiques, le taux idéal étant 50% (à + ou - 5%)
- Installation :
 - L'unité intérieure sera positionnée en plafond;
 - L'unité extérieure, confère article V2.1;
 - Évacuation des condensats se fera : pour l'intérieur en toiture terrasse (nota : les canalisations seront soit inaccessibles aux patients soit protégées mécaniquement. Les matériaux PVC sont à proscrire).
 - Les liaisons entre l'unité intérieure et l'unité extérieure sont à la charge du titulaire, ainsi que les percements, carottages et reconstitution des étanchéités et isolations ;
 - Le chargement en gaz, la mise en service et les réglages.

V3-7 – Cassette 8 : Site de VALENCE – C2R – ÉTAGE - Bureau 06 – Plan joint : PLAN5

- Contraintes thermiques
 - Occupation : 2 personnes - 6 Heures
 - Local de **26,00m³**;
 - Localisation : ÉTAGE,
 - Orientation : EST (coursive de 4m de large)
 - Menuiseries sur l'extérieur : OUI en PVC Double vitrage (2,40m²)
 - Éclairage: 60W
 - Sol : Dalle, Chape, Carrelage (10,40m²)
 - Élévations : Mur extérieur béton+brique+plâtre (3,80m²) - Cloisons plaques de plâtre (25,2m²)
 - Portes pleines en bois (2,00m²)
 - Plafond : Plafond acoustique en plâtre 600x600 (10,40m²),
 - Plénum de plafond : 50cm
 - Dalle, isolation, étanchéité, graviers (**10,40 m²**)
 - Puissance installée des équipements électriques: 300w
- Consignes :
 - Température moyenne dans le local de 24°C (précision + ou - 2°C)
 - Taux d'hygrométrie : lié aux conditions climatiques, le taux idéal étant 50% (à + ou - 5%)
- Installation :
 - L'unité intérieure sera positionnée en plafond;
 - L'unité extérieure, confère article V2.1;
 - Évacuation des condensats se fera : pour l'intérieur en toiture terrasse (nota : les canalisations seront soit inaccessibles aux patients soit protégées mécaniquement. Les matériaux PVC sont à proscrire).
 - Les liaisons entre l'unité intérieure et l'unité extérieure sont à la charge du titulaire, ainsi que les percements, carottages et reconstitution des étanchéités et isolations ;
 - Le chargement en gaz, la mise en service et les réglages.

V3-8 – Casette 9 : Site de VALENCE – C2R - ÉTAGE – Grande salle 2 – Plan joint : PLAN5

- Contraintes thermiques
 - o Occupation : 8 personnes - 4 Heures
 - o Local de **81,15m³**;
 - o Localisation : ÉTAGE,
 - o Orientation : EST (coursive de 4m de large)
 - o Menuiseries sur l'extérieur : OUI en PVC Double vitrage + Porte ALU (6,80m²)
 - o Éclairage: 100W
 - o Sol : Dalle, Chape, Carrelage (32,45m²)
 - o Élévations : Béton mur mitoyen (14m²) – Mur extérieur béton+brique+plâtre (9,25m²) - Cloisons plaques de plâtre (28,05m²)
 - o Portes pleines en bois (2,00m²)
 - o Plafond : Plafond acoustique en plâtre 600x600 (32,45m²),
 - o Plénum de plafond : 50cm
 - o Dalle, isolation, étanchéité, graviers (**32,45 m²**)
 - o Puissance installée des équipements électriques: 300w
- Consignes :
 - o Température moyenne dans le local de 24°C (précision + ou - 2°C)
 - o Taux d'hygrométrie : lié aux conditions climatiques, le taux idéal étant 50% (à + ou - 5%)
- Installation :
 - L'unité intérieure sera positionnée en plafond;
 - L'unité extérieure, confère article V2.1;
 - Évacuation des condensats se fera : pour l'intérieur en toiture terrasse (nota : les canalisations seront soit inaccessibles aux patients soit protégées mécaniquement. Les matériaux PVC sont à proscrire).
 - Les liaisons entre l'unité intérieure et l'unité extérieure sont à la charge du titulaire, ainsi que les percements, carottages et reconstitution des étanchéités et isolations ;
 - Le chargement en gaz, la mise en service et les réglages.

V3-9 – Casette 10 : Site de VALENCE – C2R – RDC – Bureau 08 – Plan joint : PLAN5

- Contraintes thermiques
 - o Occupation : 2 personnes - 6 Heures
 - o Local de **25,20m³**;
 - o Localisation : REZ-DE-CHAUSSÉE,
 - o Orientation : OUEST
 - o Menuiseries sur l'extérieur : OUI en ALU Double vitrage (1,85m²)
 - o Éclairage: 60W
 - o Sol : Cave, Dalle, Chape, Carrelage (9,70m²)
 - o Élévations : Béton mur mitoyen (6,65m²) – Mur extérieur béton+brique+plâtre (8,05m²) - Cloisons plaques de plâtre (14,55m²)
 - o Portes pleines en bois (2,00m²)
 - o Plafond : Plafond acoustique en plâtre 600x600 (9,70m²),
 - o Plénum de plafond : 45cm
 - o Dalle, chape, carrelage, étage (**9,70 m²**)
 - o Puissance installée des équipements électriques: 300w
- Consignes :
 - o Température moyenne dans le local de 24°C (précision + ou - 2°C)
 - o Taux d'hygrométrie : lié aux conditions climatiques, le taux idéal étant 50% (à + ou - 5%)
- Installation :

- L'unité intérieure sera positionnée en plafond;
- L'unité extérieure, confère article V2.1;
- Évacuation des condensats se fera : pour l'intérieur en toiture terrasse (nota : les canalisations seront soit inaccessibles aux patients soit protégées mécaniquement. Les matériaux PVC sont à proscrire).
- Les liaisons entre l'unité intérieure et l'unité extérieure sont à la charge du titulaire, ainsi que les percements, carottages et reconstitution des étanchéités et isolations ;
- Le chargement en gaz, la mise en service et les réglages.

V3-10 – Casette 11 : Site de VALENCE – C2R – RDC – Bureau 09 – Plan joint : PLAN5

- Contraintes thermiques

- Occupation : 2 personnes - 6 Heures
- Local de **24,70m³**;
- Localisation : REZ-DE-CHAUSSÉE,
- Orientation : CENTRE
- Menuiseries sur l'extérieur : NON
- Éclairage: 60W
- Sol : Cave, Dalle, Chape, Carrelage (9,50m²)
- Élévations : Béton mur mitoyen (6,55m²) - Cloison vitrée (9,85m²) - Cloisons plaques de plâtre (16,40m²)
- Portes pleines en bois (2,00m²)
- Plafond : Plafond acoustique en plâtre 600x600 (9,50m²),
- Plénum de plafond : 45cm
- Dalle, chape, carrelage, étage (**9,50 m²**)
- Puissance installée des équipements électriques: 300w

- Consignes :

- Température moyenne dans le local de 24°C (précision + ou - 2°C)
- Taux d'hygrométrie : lié aux conditions climatiques, le taux idéal étant 50% (à + ou - 5%)

- Installation :

- L'unité intérieure sera positionnée en plafond;
- L'unité extérieure, confère article V2.1;
- Évacuation des condensats se fera : pour l'intérieur en toiture terrasse (nota : les canalisations seront soit inaccessibles aux patients soit protégées mécaniquement. Les matériaux PVC sont à proscrire).
- Les liaisons entre l'unité intérieure et l'unité extérieure sont à la charge du titulaire, ainsi que les percements, carottages et reconstitution des étanchéités et isolations ;
- Le chargement en gaz, la mise en service et les réglages.

V3-11 – Casette 12 : Site de VALENCE – C2R – RDC – Grande salle 1 – Plan joint : PLAN5

- Contraintes thermiques

- Occupation : 8 personnes - 4 Heures
- Local de **73,60m³**;
- Localisation : REZ-DE-CHAUSSÉE,
- Orientation : EST (coursive de 4m de large)
- Menuiseries sur l'extérieur : OUI en ALU Double vitrage (7,35m²)
- Éclairage: 100W
- Sol : Cave, Dalle, Chape, Carrelage (28,30m²)
- Élévations : Béton mur mitoyen (20,95m²) – Cloison vitrée (14,15m²) - Cloisons plaques de plâtre (14,0m²)
- Portes pleines bois et verre (4,00m²)

- Plafond : Plafond acoustique en plâtre 600x600 (28,30m²),
- Plénum de plafond : 45cm
- Dalle, chape, carrelage, étage (**28,30 m²**)
- Puissance installée des équipements électriques: 300w
- Consignes :
 - Température moyenne dans le local de 24°C (précision + ou - 2°C)
 - Taux d'hygrométrie : lié aux conditions climatiques, le taux idéal étant 50% (à + ou - 5%)
- Installation :
 - L'unité intérieure sera positionnée en plafond;
 - L'unité extérieure, confère article V2.1;
 - Évacuation des condensats se fera : pour l'intérieur en toiture terrasse (nota : les canalisations seront soit inaccessibles aux patients soit protégées mécaniquement. Les matériaux PVC sont à proscrire).
 - Les liaisons entre l'unité intérieure et l'unité extérieure sont à la charge du titulaire, ainsi que les percements, carottages et reconstitution des étanchéités et isolations ;
 - Le chargement en gaz, la mise en service et les réglages.

V3-12 – Cassette 13 : Site de VALENCE – C2R – RDC – Entrée/Secrétariat/Attente – Plan joint : PLAN5

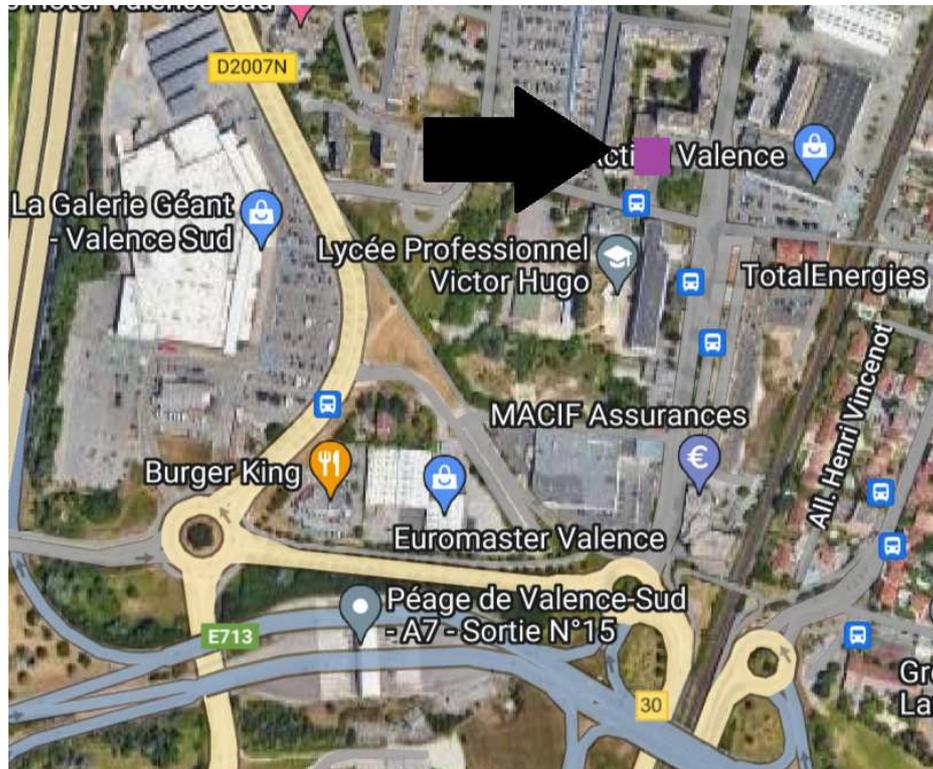
- Contraintes thermiques
 - Occupation : 5 personnes - 6 Heures
 - Local de **79,45m³**;
 - Localisation : REZ-DE-CHAUSSÉE,
 - Orientation : EST (coursive de 4m de large)
 - Menuiseries sur l'extérieur : OUI en ALU Double vitrage (7,35m²)
 - Éclairage: 160W
 - Sol : Cave, Dalle, Chape, Carrelage (30,55m²)
 - Élévations : Béton mur mitoyen – Chassis vitrée - Cloisons plaques de plâtre
 - Portes pleines bois et verre
 - Plafond : Plafond acoustique en plâtre 600x600 (30,55m²),
 - Plénum de plafond : 45cm
 - Dalle, chape, carrelage, étage (**30,55 m²**)
 - Puissance installée des équipements électriques: 500w
- Consignes :
 - Température moyenne dans le local de 24°C (précision + ou - 2°C)
 - Taux d'hygrométrie : lié aux conditions climatiques, le taux idéal étant 50% (à + ou - 5%)
- Installation :
 - L'unité intérieure sera positionnée en plafond;
 - L'unité extérieure, confère article V2.1;
 - Évacuation des condensats se fera : pour l'intérieur en toiture terrasse (nota : les canalisations seront soit inaccessibles aux patients soit protégées mécaniquement. Les matériaux PVC sont à proscrire).
 - Les liaisons entre l'unité intérieure et l'unité extérieure sont à la charge du titulaire, ainsi que les percements, carottages et reconstitution des étanchéités et isolations ;
 - Le chargement en gaz, la mise en service et les réglages.

V3 – Plan annexé :

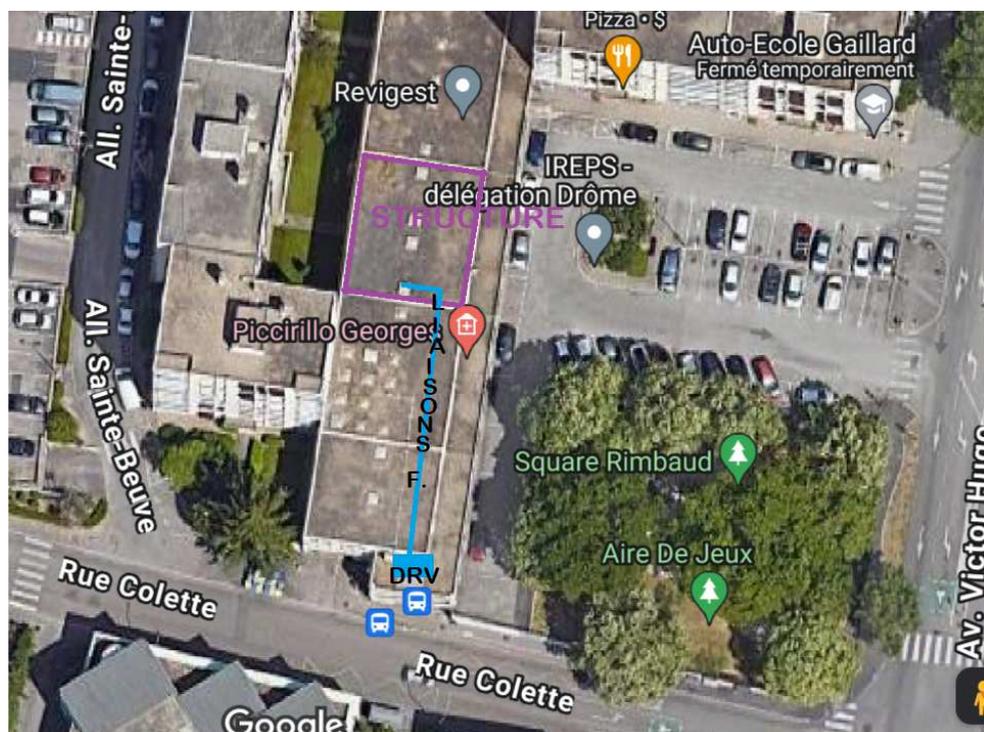
PLAN 5.

CLIMATISATION C2R - PLAN 5 – 10, Place RIMBAUD – 26000 VALENCE

- Localisation :



- Zone du plan de situation avec positionnement du DRV :

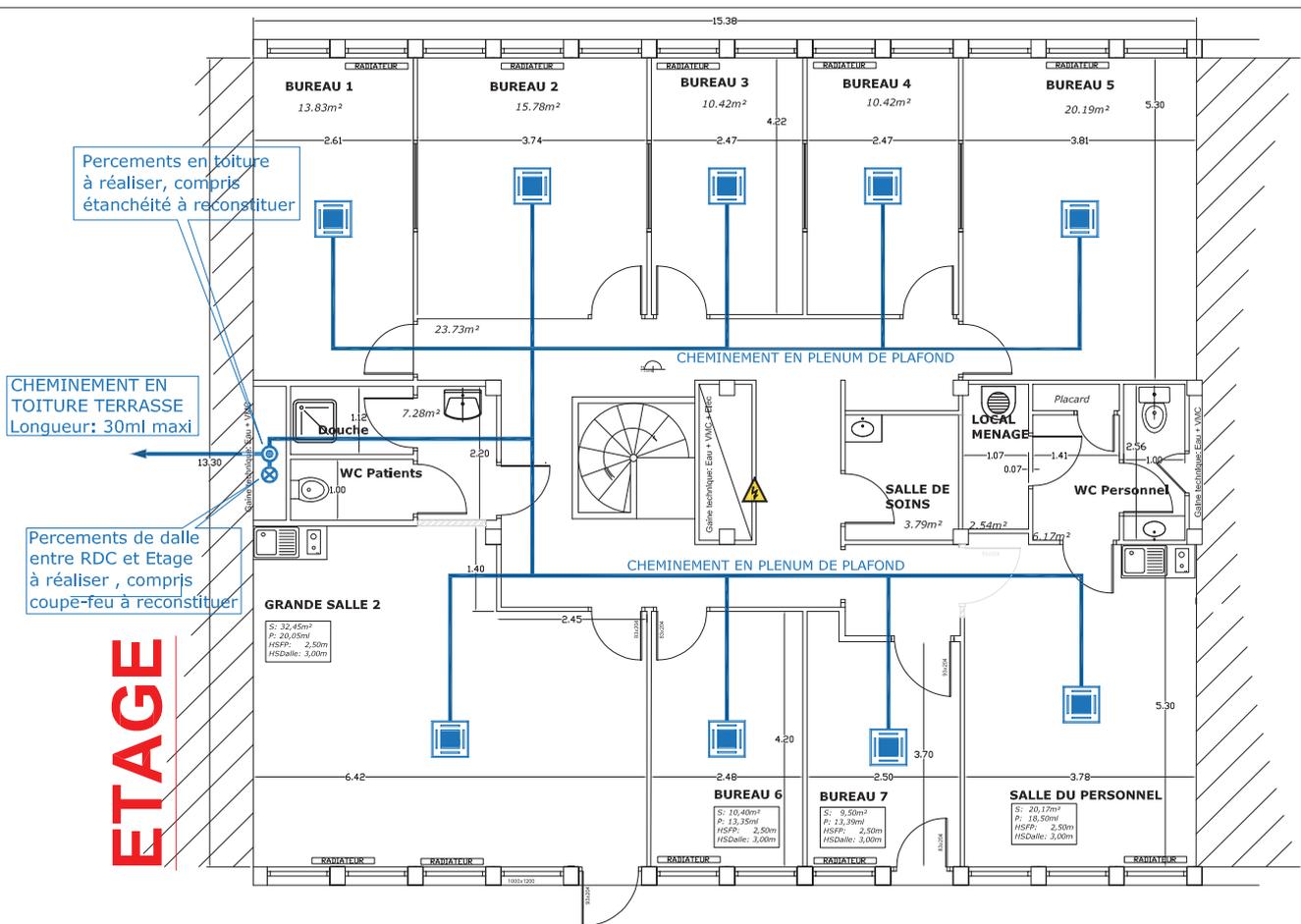


- Photos du site :



NOTA : Autorisation donnée par le syndic de copropriété au CHDV d'implanter le DRV à côté du groupe froid extérieur déjà existant au-dessus de l'escalier extérieur au SUD du bâtiment côté rue Colette.

PLAN DE CLIMATISATION



PLAN DE CLIMATISATION

